REÇU EN PREFECTURE

Le 30 décembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBLES



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Publié le : 30/12/2024

Séance du jeudi 19 Décembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 66

La séance est ouverte à 19h05 et levée à 23h27

Etaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°7), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET (à compter de la question n°6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°7), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°21 incluse), Busy: M. Philippe SIMONIN, Chaleze: M. René BLAISON, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc: M. Martial DEVAUX, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz: M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon: Jean-François MENESTRIER, Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Devecey: M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Franois: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN, Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle: M. Daniel HUOT, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD, Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray: M. Vincent FIETIER, Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit: Mme Anne BIHR, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes: M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY, Vieilley: M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Audeux: Mme Agnès BOURGEOIS, Besançon: Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Beure: M. Philippe CHANEY, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Champoux: M. Romain VIENET, Chaucenne: M. Alain ROSET, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Gennes: M. Jean SIMONDON, Grandfontaine: M. Henri BERMOND, La Chevillotte: M. Roger BOROWIK, Larnod: M. Hugues TRUDET, Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Palise: M. Daniel GAUTHEROT, Pirey: M. Patrick AYACHE, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Venise: M. Jean-Claude CONTINI, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°6 incluse), M. François BOUSSO à Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°37), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°5 incluse) et à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n°42), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, , Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, Gennes: M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Grandfontaine: M. Henri BERMOND à M. Denis JACQUIN, Larnod: M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, Novillars: M. Lionel PHILIPPE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Palise: M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Pirey: M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON, Saône : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°21)

Délibération n°2024/2024.00392 Rapport n°6 - Décision Modificative n°3 de 2024

6 Décision Modificative n°3 de 2024

Rapporteur: M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	27/11/2024	Favorable
Bureau	05/12/2024	Favorable

Résumé:

La Décision Modificative n°3 s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de - 512 K€ en fonctionnement et - 4,38 M€ en investissement sur le budget principal, et 462 K€ en fonctionnement et 202 K€ en investissement sur les budgets annexes (Eau, Assainissement, Chauffage Urbain et Autres ZAE).

La présente décision modificative présente principalement un caractère technique, à travers des propositions d'ajustements à prévoir comme chaque année en fin d'exercice comptable, notamment par la constatation de recettes notifiées et par des redéploiements de crédits afin d'en optimiser l'utilisation, tant en investissement qu'en fonctionnement, et à engager les dernières opérations sur l'année 2024. Elle permet également d'intégrer la valorisation des travaux réalisés en régie.

La Décision modificative n°3 est la dernière phase d'ajustement budgétaire de l'exercice 2024 après le Budget primitif et les Décisions modificatives n°1 et 2.

Elle s'équilibre, en dépenses, à − 512 K€ en fonctionnement et − 4,38 M€ en investissement sur le budget principal, et 462 K€ en fonctionnement et 202 K€ en investissement sur les budgets annexes.

I. Budget principal

A/ Ajustement du produit de fraction de TVA.

Les prévisions du BP 2024 étaient basées sur une évolution de + 4,5 % du montant de TVA nationale notifié au second semestre 2023, conformément à l'évolution prévue en Loi de Finances 2024. Cette évolution reposait sur les montants encore prévisionnels, tant de la TVA 2023 que de la TVA 2024. Un premier ajustement à la baisse, à hauteur de - 439 K€ pour GBM, de la TVA 2023 a été effectué en DM1 portant sur la TVA définitive 2023.

Pour l'année 2024, la prévision a été également revue à la baisse au niveau national, avec une évolution de TVA, encore prévisionnelle, de + 0,8 % par rapport au millésime 2023, soit en quasistabilité par rapport au produit effectivement perçu en 2023.

Au vu de ces éléments, il convient d'effectuer les ajustements dans la Décision modificative n°3 :

- Pour la fraction de TVA en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales: le produit prévisionnel 2024 pour GBM a été actualisé en novembre pour un montant notifié à hauteur de 35,2 M€, ce qui induit un ajustement à la baisse de la prévision de recettes de – 1 595 K€.
- Concernant la fraction de TVA en remplacement de la CVAE, le montant prévisionnel 2024 notifié s'élève à 14,83 M€ (part fixe et part variable). La part fixe étant de 14,33 M€, la prévision de la part variable 2024 s'établit donc à 495 K€, ce qui induit un ajustement à la baisse de la prévision de recettes de 725 K€.

Il faut souligner que ces montants restent encore prévisionnels, la TVA 2024 n'étant pas encore établie de manière définitive, avec un ajustement attendu pour mi-2025.

Pour l'année 2025, le Projet de Loi de Finances prévoit le gel des fractions de TVA à hauteur du millésime 2024.

B/ L'ajustement en recettes de l'Attribution de Compensation (AC), conformément au rapport présenté à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et l'ajustement de coûts et refacturation des services communs

Le coût des services communs est réajusté, comme chaque année, en tenant compte des coûts réels du Compte administratif de l'année précédente, soit de l'exercice 2023.

Concernant la Ville de Besançon :

- L'AC versée par la Ville et perçue par GBM en fonctionnement est ajustée à hauteur de + 106 K€ avec la prise en compte des coûts définitifs des services communs (+ 77 K€) et des charges liées à l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (+ 29 K€).
- Le remboursement de GBM à la Ville relatif aux coûts des prestations et mises à disposition de personnel est actualisé à hauteur de + 9 K€.

Par ailleurs, les refacturations au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre des services communs sont également ajustées avec une recette supplémentaire de + 23 K€ pour GBM.

C/ Aiustements d'inscriptions budgétaires

Dans le domaine culturel, une subvention exceptionnelle de 10 K€ à destination de l'ISBA est proposée pour l'organisation d'une exposition au FRAC du 16 novembre 2024 à fin mars 2025 afin de valoriser les démarches artistiques et parcours professionnels de cinq anciens élèves diplômés de l'école d'art.

Des redéploiements de crédits sont également réalisés afin d'ajuster les avances de subventions versées aux Ecoles de Musique.

Par ailleurs, des ajustements de Crédits de Paiement (CP) sont réalisés par glissement sur les exercices suivants en fonction des calendriers d'avancement des travaux à hauteur de 3,9 M€ nets (-7,7 M€ en dépenses et de - 3,8 M€ en recettes). Ces ajustements concernent principalement les Autorisations de Programme, donnant lieu à délibération spécifique de révision d'AP pour une annulation nette de crédits de - 2,5 M€ et sur certaines opérations pluriannuelles pour - 1,4 M€ nets (réhabilitation de la City, PLH,...) correspondant à des ajustements du PPIF pour sa partie investissement. Ces crédits sont à réinscrire sur les exercices suivants, principalement sur 2025.

Une avance complémentaire maximale du budget principal au budget annexe « Autres ZAE » de 451 K€ est prévue pour pallier aux besoins de trésorerie dans l'attente de la vente effective de terrains.

Enfin, des virements de crédits entre chapitres sont effectués pour 21 K€ en fonctionnement.

D/ Opérations comptables équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre) : travaux en régie et neutralisation d'amortissements

Les opérations comptables concernées sont neutres budgétairement, avec une inscription totale de 1 678 K€ en dépenses et en recettes, et concernent :

- Les travaux d'investissement en régie : chaque année, une partie des travaux d'investissement de Grand Besançon Métropole est réalisée directement par le personnel de la collectivité qui utilise des fournitures et matériaux dont les dépenses sont mandatées en fonctionnement. Ces dépenses, qui s'élèvent à 1 478 K€, sont ensuite transférées en investissement par une opération comptable. Le détail de ces travaux en régie est présenté en annexe 2.
- Un ajustement de prévision pour la neutralisation comptable des amortissements au prorata temporis des subventions d'équipement versées, avec un ajustement des crédits prévus à hauteur de + 200 K€.

E/ Régularisation non budgétaire de reprises de subventions.

Suite à l'émission d'un titre de recette, des reprises de subventions ont été effectuées entre 2018 et 2023 pour six annuités de 319 €.

Ce titre ayant été annulé, il convient d'annuler ces reprises via une opération d'ordre non budgétaire (débit au compte 1068 / crédit au compte 13916) pour un montant total de 1 914 €. Le détail de l'opération figure en annexe 3.

F/ Nouvel équilibre du budget principal (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de - 556 K€. Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié avec un équilibre de la section d'investissement se réalisant par l'utilisation de l'enveloppe pour investissements à venir.

II. Budgets annexe Eau

A/ Ajustements d'inscriptions budgétaires

Les ajustements proposés en fonctionnement concernent des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires pour 60 K€.

B/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre) : travaux en régie

Des ajustements de crédits liés aux travaux en régie sont proposés pour 155 K€ (écritures d'ordre équilibrées en recettes et dépenses).

C/ Nouvel équilibre (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de + 155 K€ Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

III. Budgets annexe Assainissement

A/ Ajustements d'inscriptions budgétaires

Est proposé en dépenses de fonctionnement un abondement de 25 K€ pour des régularisations de titres sur exercices antérieurs. Les produits sont également ajustés avec l'inscription de 710 K€ de recettes exceptionnelles relatives aux versements de deux indemnités de sinistre sur des équipements.

B/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre) : travaux en régie

Tout comme pour le budget Eau, il est proposé d'ajuster les crédits liés aux travaux en régie, pour 47 K€ (écritures d'ordre équilibrées en recettes et dépenses).

C/ Nouvel équilibre (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de + 47 K€ Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

IV. Budget annexe Chauffage Urbain

A/ Ajustements d'inscriptions budgétaires

Il est proposé d'ajuster les dépenses de fonctionnement de + 6 K€ pour des régularisations de titres sur exercices antérieurs.

C/ Nouvel équilibre (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié. L'équilibre de la décision modificative est financé par le résultat de fonctionnement de 2023 repris au Budget primitif 2024 sans modification du recours à l'emprunt.

V. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°3

La présente décision modificative ne modifie pas le besoin de financement par emprunt, ci-dessous pour rappel :

Besoin de financement par emprunt après DM N°3							
	Budget 2024 et Reports	DM N°3 2024	Total 2024				
Budget principal	0	0	0				
Budget annexeTRANSPORTS	1 010 817	0	1 010 817				
Budget annexe DECHETS	2 464 858	0	2 464 858				
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0				
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0				
Budget annexe AIBO	0	0	0				
Budget annexe Autres ZAE	0	0	0				
Budget annexe EAU	4 296 062	0	4 296 062				
Budget annexe ASSAINISSEMENT	3 066 881	0	3 066 881				
Budget annexe Chauffage Urbain	12 991 067		12 991 067				
TOTAL	23 829 685	0	23 829 685				

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2024 par chapitre, tel que présenté en annexe, et conformément aux documents budgétaires ;
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2024 sur le budget principal et les budgets annexes Eau et Assainissement (annexe 2) ;
- sollicite le Comptable public afin d'effectuer une opération non budgétaire au débit du compte 1068 et crédit du compte 13916 pour 1 914 € dans la comptabilité du budget principal afin d'annuler les reprises de subventions figurant à l'annexe 3.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour: 97

Contre: 0

Abstentions*: 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Présidente,

Catherine BARTHELET Vice-Présidente

Anne VIGNOT Maire de Besançon

Annexe 1 - Présentation par chapitre budgétaire

	BUDGET PRINCIPAL									
	FONCTIONNEMENT									
	DEPENSES			RECETTES						
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3					
011	Charges générales	-8 425,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 418,00					
012	Charges de personnel	-9 158,00	73	Impôt et taxes	-2 213 093,00					
65	Autres charges de gestion courante	62 022,00								
023	Virement à la section d'investissement	-556 172,00	042	Opération d'ordres entre sections	1 677 942,00					
	TOTAL	-511 733,00		TOTAL	-511 733,00					
	INVESTISSEMENT									
	DEPENSES			RECETTES						
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3					
20	Immobilisations incorporelles	-1 293 116,00	13	Subventions d'investissement reçues	-1 124 772,00					
204	Subventions d'équipements versées	-931 082,00								
21	Immobilisations corporelles	6 229,00								
23	Immobilisations en cours	-3 676 917,00								
27	Autres immobilisations financière	451 000,00								
45811		-300 000,00	45821		-330 000,00					
45812		-15 000,00								
	On fractions are some manufact		45823		-300 000,00					
	Opérations sous mandat		45824	Opérations sous mandat	-800 000,00					
			45825		-270 000,00					
45817		-300 000,00	45827		-1 000 000,00					
040	Opération d'ordres entre sections	1 677 942,00	021	Virement de la section de fonctionnement	-556 172,00					
TOTAL -4 380 944,00 TOTAL					-4 380 944,00					

	BUDGET ANNEXE Autres ZAE									
	FONCTIONNEMENT									
	DEPENSE	S		RECETTES						
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-451 000,00	70	Produits des services	-451 000,00					
	TOTAL	-451 000,00		TOTAL	-451 000,00					
		INVESTIS	SEMENT							
	DEPENSE	S		RECETTES						
Chap.	Obiet	DM n°3	Chap.	Obiet	DM n°3					
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-451 000,00					
			16	Emprunts et dettes assimilées	451 000,00					
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00					

	BUDGET ANNEXE EAU							
	FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES			RECETTES				
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3			
011	Charges générales	50 000,00						
012	Charges de personnel	10 000,00						
014	Atténuation de produits	-60 000,00						
023	Virement à la section d'investissement	155 362,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 362,00			
	TOTAL	155 362,00		TOTAL	155 362,00			
		INVESTISS	EMENT	-				
	DEPENSES			RECETTES				
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 362,00	021	Virement de la section de fonctionnement	155 362,00			
	TOTAL	155 362,00		TOTAL	155 362,00			

	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT							
	FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES RECETTES							
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3			
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	77	77 Prduits exceptionnels				
023	Virement à la section d'investissement	46 837,00	042	Opérations d'ordre transfert entre sections	46 837,00			
	TOTAL	71 837,00		TOTAL	756 837,00			
		INVESTIS	SEME	NT				
	DEPENSES			RECETTES				
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Chap. Objet				
040	Opération d'ordre de transfert entre	46 837,00	837,00 021 Virement de la section de 46 837,00					
	TOTAL 46 837,00 TOTAL 46 837,00							

	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN							
	FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES			RECETTES				
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3			
67	67 Charges exceptionnelles 6 000,00							
	TOTAL 6 000,00 TOTAL 0,00							

Annexe 2 – Travaux en régie

		BUDGET F	PRINCIPAL			
SERVICE	D/R	IMPUTATION	MATERIELS €	FOURNITURES €	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €
Voirie	D	040 01 2151	40 412,00	157 185,00	539 444,00	737 041,00
Voirie	D	040 01 2152	7 597,00	123 796,00	97 479,00	228 872,00
Grands Travaux	D	040 01 2031	0,00	0,00	28 842,00	28 842,00
Grands Travaux	D	040 01 21316	0,00	0,00	721,00	721,00
Grands Travaux	D	040 01 2151	0,00	0,00	378 035,00	378 035,00
Grands Travaux	D	040 01 2152	0,00	0,00	56 925,00	56 925,00
Grands Travaux	D	040 01 2314	0,00	0,00	47 506,00	47 506,00
		Total dépenses d'investissement :	48 009,00	280 981,00	1 148 952,00	1 477 942,00
	R	042 01 721	0,00	0,00	28 842,00	28 842,00
	R	042 01 722	48 009,00	280 981,00	1 120 110,00	1 449 100,00
SERVICE	D/R	BUDGE IMPUTATION Sce A vérifier ou compléter	MATERIELS €	Fournitures€	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €
Eaux	D	040 21351	0,00	0,00	70 192,00	70 192,00
Eaux	D	040 21531	0,00	0,00	385 170,00	385 170,00
		Total dépenses d'investissement :	0,00	0,00	455 362,00	455 362,00
	R	042 722	0,00	0,00	455 362,00	455 362,00
		BUDGET ASSA	AINISSEMENT	Г		
SERVICE	D/R	IMPUTATION Sce A vérifier ou compléter	MATERIELs€	Fournitures€	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €
Grands Travaux	D	040 21532	0,00	0,00	9 552,00	9 552,00
Assaissement	D	040 21351	0,00	0,00	90 171,00	90 171,00
Assaissement	D	040 21532	0,00	0,00	347 114,00	347 114,00
		Total dépenses d'investissement :	0,00	0,00	446 837,00	446 837,00
	R	042 722	0,00	0,00	446 837,00	446 837,00

Annexe 3 - Opération d'ordre non budgétaire

ANNULATION REPRISE DE SUBVENTION FICHE AUT08_17_00806 (titre 1228 de 2017 annulé par le mandat 6341 de 2018)									
Fiche	Annuité 2018	Annuité 2019	Annuité 2020	Annuité 2021	Annuité 2022	Annuité 2023	TOTAL		
AUT08 17 00806	319,00€	319,00€	319,00€	319,00€	319,00€	319,00€	1 914,00€		